AVIS de COURSE

31.7 La Seyne - Monotype

Les 7 et 8 novembre 2026

Rappel préalable

Il appartient à chaque voilier sous sa seule responsabilité de décider s'il doit ou non prendre le départ ou rester en course, le skipper du bateau étant considéré comme le capitaine du navire au sens de la réglementation maritime.
En conséquence, les concurrents sont personnellement responsables de tout accident matériel ou corporel pouvant survenir à leur matériel ou à eux-mêmes. Ils se doivent d'apprécier les qualités de leur voilier et d'eux-mêmes et ne prendre de départ ou rester en course compte tenu du vent, de l'état de la mer et des prévisions météorologiques, que s'ils estiment pouvoir le faire.

1- L'ÉPREUVE EST RÉGIE PAR :

- Les RIR (règles d'introduction à la régate)
- Les prescriptions de la FFVoile.
- Les règles d'équipement pour les voiliers.
- Les règles des classes et les règles de jauge concernées.
- Les règlements des championnats fédéraux et des classements nationaux, ainsi que les règles spécifiques applicables à l'épreuve de la ligue SUD de voile.

2- INSCRIPTION – ADMISSIBILITÉ

Cette épreuve est destinée aux équipages selon les prescriptions de la classe "Bénéteau 31.7".
Inscriptions : par internet (*www.mouisseques.com*) ou le vendredi 06 novembre de17h00 à 19h00 au siège de la SN Mouissèques, 4 Quai de la Marine 83500 LA SEYNE.
L'engagement est de 120,00 € par bateau, repas du skipper du samedi soir inclus. Chaque équipier ou invité devra s'acquitter de 25 € pour le repas du samedi soir.
Le repas des équipages aura lieu le samedi à partir de 19 heures à la Bourse du travail avenue Gambetta La Seyne sur Mer.
L'épreuve est ouverte aux voiliers habitables de type First 31.7 de Bénéteau
L'épreuve est classée en catégorie C au titre de l'article 20 du règlement de World Sailing (publicité)

3- PROGRAMME PROVISOIRE : Heure du premier signal d'avertissement sur l'eau : **Le samedi 7 Novembre à 13h00.**

4- INSTRUCTIONS DE COURSE : Disponibles au club, lors de la confirmation des inscriptions ou sur le site internet de la Société Nautique des Mouissèques.

5- TYPE DE PARCOURS : Les parcours seront de type "banane" le samedi et côtier le dimanche (cf. annexes aux IC).

6- SYSTÈME DE PÉNALITÉ : La règle 44.1 des R.C.V. s'applique (pénalité de 2 tours soit 720 °.)

7- INFORMATIONS ET PRESCRIPTIONS DIVERSES.
Les concurrents doivent présenter au moment de l'inscription les licences FFVoile, et accompagnées d'une autorisation parentale pour les mineurs.
Des licences temporaires sont disponibles au secrétariat de la Société Nautique des Mouissèques.
Pour les extérieurs des places de port à la Seyne seront disponibles du vendredi 6 novembre au lundi 9 novembre.

8- LECTURE DU PALMARÈS – REMISE DES PRIX :

Dimanche 8 Novembre à 19H00 au Club House de la Société Nautique des Mouissèques

Tél : 04 94 87 20 07 - Mèl : club.mouisseques@wanadoo.fr
www.mouisseques.com
SN des Mouissèques Quai de la Marine 83500 La Seyne sur Mer